



## Rencontre Régionale du réseau Teddif - Edition 2020

10 décembre 2020

Compte-rendu

La Rencontre du réseau Teddif est chaque année l'occasion de réunir les collectivités et leurs partenaires pour faire le point sur l'avancement des démarches territoriales de transition écologique, sur les éléments de contexte et les politiques qui les impactent, sur les accompagnements techniques et financiers proposés, les outils à leur disposition, etc.

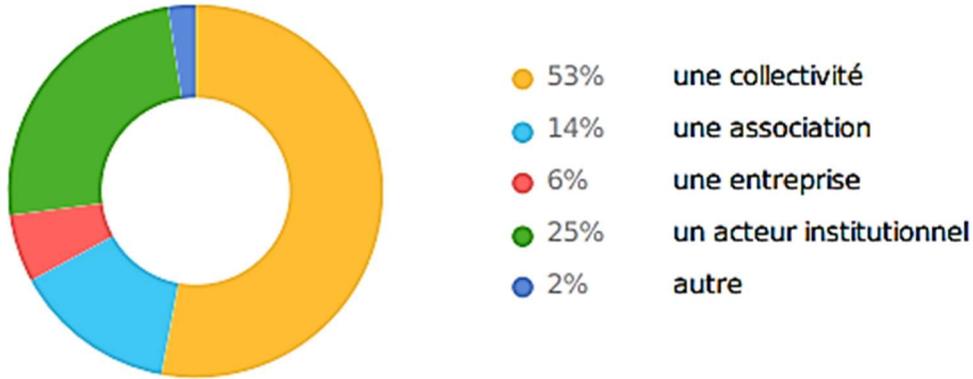
Au programme pour cette édition 2020 :

- Le plan de relance;
- Les attendus récents en matière de qualité de l'air ;
- Les nouveautés sur le sujet de la neutralité carbone ;
- La participation citoyenne.

Contenu à retrouver dans les pages suivantes.

100 participants en moyenne tout au long de la matinée, avec les provenances suivantes, pour les participants qui ont pu se connecter à l'outil Klaxoon et répondre aux questions suivantes :

Question 1 : Quel type de structure représentez-vous ?



Question 2 : En 1 mot, quel est votre état d'esprit aujourd'hui ?



Question 3 : En 2021, quels sujets souhaiteriez-vous voir abordés lors des prochains Ateliers Teddif ?



## PLAN DE RELANCE

Raphael Gerson - Ademe,



Le gouvernement a lancé, le 3 septembre, un plan de relance historique de 100 milliards d'euros pour transformer l'économie et créer de nouveaux l'emploi. Sur ces 100 milliards d'euros, 30 milliards sont destinés au financement de la transition écologique avec une mobilisation forte de l'Ademe.

1<sup>er</sup> poste 500 millions pour l'économie circulaire.

Plan de relance ADEME - Soutiens à l'économie circulaire	Année	Montant + 500 M€
- Soutien à l' <b>incorporation de plastique</b>	2021-22	140 M€
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des <b>biodéchets</b>	2021-22	100 M€
- Investissement <b>centres de tri et au tri hors foyer</b>	2021-22	84 M€
- Investissement pour la <b>réduction</b> , le <b>réemploi</b> ou le développement de solutions de <b>substitution</b>	2021-22	61 M€
- Investissement <b>CSR</b>	2021-22	80 M€
- Soutien d' <b>urgence au plastique recyclé</b>	2020-21	16 M€
- Investissement <b>banaliseurs</b>	2021-22	10 M€
- <b>Traçabilité REP bâtiment</b>	2021-22	5 M€
- <b>Accompagnement filière plastique</b>	2020-21	4 M€

2<sup>ème</sup> poste 1,2 milliards pour les fonds décarbonation de l'industrie.

Plan de relance ADEME	Année	Montant
<b>Fonds Décarbonation de l'industrie :</b>	2020-21-22	1 200 M€
<ul style="list-style-type: none"> <li>soutien à l'efficacité énergétique, à la transformation des procédés industriels ;</li> <li>soutien à la chaleur décarbonée ;</li> <li>renforcement du fonds chaleur</li> </ul>		
via le lancement le 10 septembre de :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>AAP efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l' Industrie</li> <li>AAP BCIAT</li> <li>AMI IndusDECAR (électrification, nouveaux usages matières..)</li> </ul>		
<b>+ prévu fin octobre AMI CSR</b>		
<b>Développement hydrogène vert et bas carbone</b> (en complément de la poursuite des soutiens à l'innovation via le PIA4)	2021-22	275 M€
<b>Soutien à la transition des artisans et des TPE/PME</b> (notamment via un volet <b>écoconception</b> )	2021-22	80 M€
<b>Soutien au tourisme durable</b> (notamment restauration et hébergement en milieu rural)	2021-22	50 M€
<b>Friches urbaines</b> (fonds doté de 300M€ dont 40M€ Ademe )	2021-22	40 M€
<b>Agriculture durable</b> (diagnostic GES)	2021-22	10 M€

Ces fonds sont mobilisables à travers des appels à projets (AAP), nombreux. Tous les AAP de l'ADEME sont centralisés sur un site : <https://aqirpoulatransition.ademe.fr/> avec une entrée par cible (particulier, entreprise, collectivité), pour trouver de manière efficace les AAP qui correspondent au profil.

A noter que la plupart des dispositifs sont en cours de lancement. Tous les AAP ne sont pas sortis. L'Ademe communiquera régulièrement. A noter d'ores et déjà, le 19 janvier 2021 : Webinaire pour la présentation des dispositifs en détails pour favoriser la transition.

Pour finir, l'Ademe insiste sur le rôle majeur des collectivités. Elles peuvent être bénéficiaires de fonds et sont aussi considérées comme des « catalyseurs » pour « booster » les projets des acteurs de leur territoire.

*Enrique Portola - DRIEE,*



Pour aborder la question de la territorialisation du plan de relance national, retour rapide sur les Contrats de Transition Ecologiques (CTE). Il s'agit d'un contrat volontaire signé entre l'Etat, les opérateurs et les collectivités locales pour répondre aux grands objectifs et engagements en matière de transition écologique, transformer et de favoriser le développement du territoire en créant de l'emploi.

**Les CTE ont vocation à devenir des Contrats de Relance de Transition Ecologique (CRTE) pour tous les territoires ruraux, urbains, ultra-marins.**

31 août 2020 - B. Pompili : « *CRTE, incarnation du plan de relance dans les territoires* ».

L'idée est d'associer à court terme les territoires au plan de relance (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) en favorisant les investissements publics et privés dans tous les territoires.

Les institutionnels ont pour rôle d'accompagner les collectivités dans leur CRTE, projet de territoire sur la durée du mandat municipal 2020-2026.

La politique contractuelle est ainsi refondée avec 2 niveaux : Contrat Plan Etat-Région (CPER) et CRTE avec une double ambition, la transition écologique et la cohésion du territoire.

Le plan de relance induit une « urgence » pour soutenir les projets des collectivités et va favoriser une convergence des dispositifs de contractualisation territoriale existants de droits communs et thématiques (ruralité, ville, revitalisation bourg-centre, territoires d'industrie, action cœur de ville), en s'appuyant sur les PCAET, les PADD, etc..

Les CRTE s'appuient sur des moyens financiers et d'ingénierie.

Le périmètre des CRTE s'étend de l'EPCI minimum au département maximum. Ce périmètre doit être en cohérence avec les orientations stratégiques des plans, programmes, schémas existants, PCAET, SCoT, PLUi, PLH, charte de PNR, etc.

### Calendrier



1. Avant le 15 janvier 2021 : Définition du périmètre (en concertation avec le préfet et les élus) ;
2. Avant le 30 juin 2021 : CRTE signés ou lancés -> Projets de territoire : Ambition, grandes orientations, plan d'action, protocole financier annuel ;
3. Mise en œuvre sur 6 ans, mandat municipal et en parallèle au CPER.

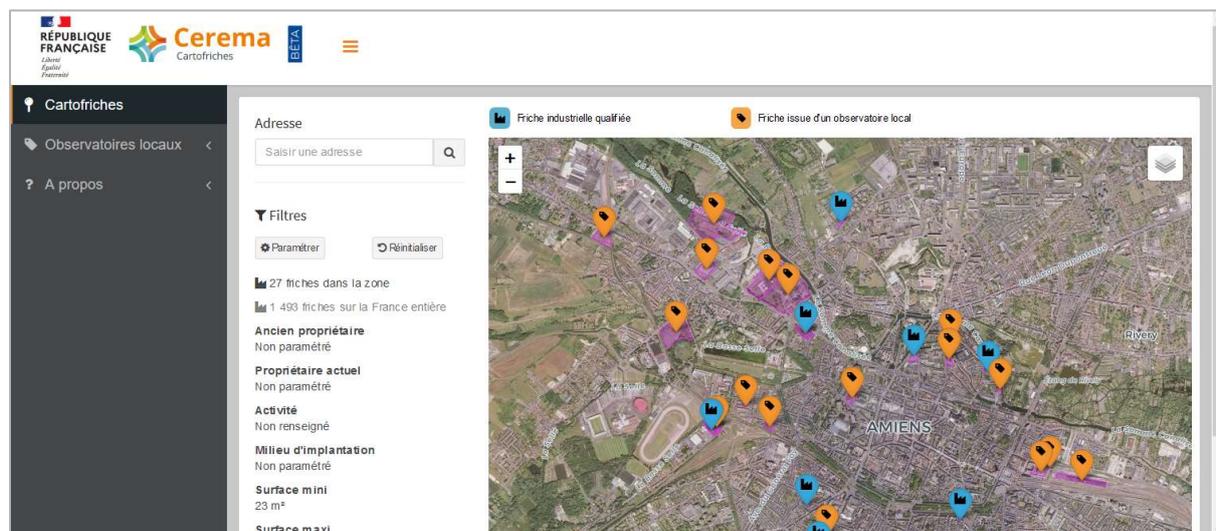
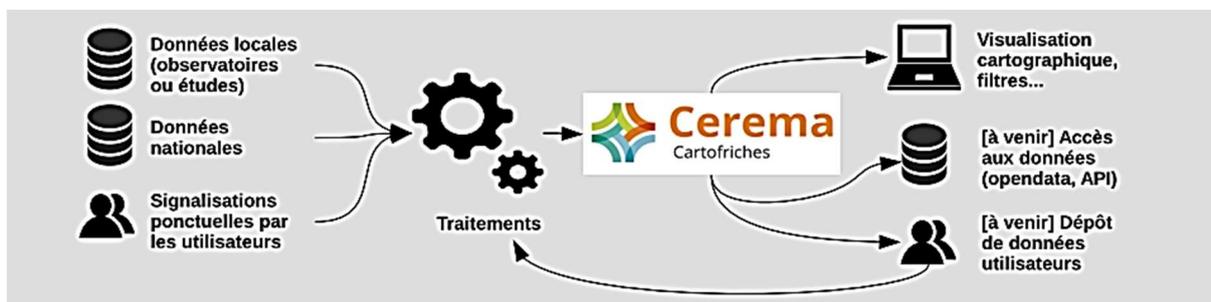
Le plan de relance a doté le fond de recyclage des friches d'une enveloppe de 300 millions d'€ se déclinant en plusieurs actions, notamment la création d'**outils numériques** pour aider au recyclage des friches et qui s'inscrivent dans la politique Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Ces outils viennent en parallèle de 2 AAP portés l'un par l'Ademe l'autre par les services de l'Etat.



Outil d'aide au recensement de friches pour faciliter leur utilisation, mis en place à la demande du Ministère dans le cadre des orientations de la sobriété foncière et dans la poursuite de l'objectif du ZAN.

Ses objectifs : Présenter une carte de sites potentiellement en friche, mais aussi donner des informations de contexte sur ces sites (propriétaire(s), zonage d'urbanisme, etc.) et en termes de données d'entrée, l'outil s'appuie sur la connaissance locale (ex : observatoires locaux, études locales disponibles) mais également, sur de la connaissance nationale, des bases de données, etc.

Version test publiée en juillet 2020, avec des données régulièrement mises à jour pour à l'horizon de mars 2021, disposer d'une base nationale plus consolidée, homogène et fiable.



Sous forme d'une carte dynamique, on peut filtrer les sites en cliquant sur un site précis, qui ouvre une fiche d'identité avec les éléments de contexte. Pour les collectivités, il y a différentes

façons de participer selon s'il existe des données ou un observatoire local. Il est possible d'envoyer des données et de prendre contact avec l'équipe du Cerema ou de lancer une démarche de recensement locale des friches en lien avec l'équipe cartographie friches qui peut fournir des éléments techniques sur la structuration des données, des méthodes au cas par cas. Un accompagnement du Cerema est donc tout à fait envisageable.

Contact : [artificialisation@cerema.fr](mailto:artificialisation@cerema.fr)

Voir en ligne : <https://cartofriches.cerema.fr>

## Urban Vitaliz

6

Cet outil numérique en cours de construction a pour objectif de guider les collectivités pour enclencher des projets de réhabilitation des friches.

L'outil s'intéresse à des terrains imperméabilisés, pollués, qui ont perdu leur usage, que la dynamique de marché ne permettant de renouveler en accord avec les besoins du territoire et sans appui du secteur public et s'adresse à des collectivités plutôt de taille moyenne et petite en complément des autres dispositifs de revitalisation des friches.



Outil d'aide à l'élaboration de stratégies foncières dont la force réside sur les points suivants :

- Nombreuses données en entrée (foncier, fiscalité, droits de l'urbanisme, marché du foncier et de l'immobilier, etc.) ;
- Outil web ne nécessitant pas de compétences SIG ;
- Croisement des données de l'outil qui permet des usages comme alimenter un diagnostic de PLH ou encore un PLU sur le potentiel de densification, etc.

Il est actuellement déployé auprès de collectivités dans les régions PACA et Pays de la Loire. Dans le cadre de « France Relance », il est prévu de déployer en 2021 une version socle nationale d'URBANSIMUL avec l'accès aux données nationales et aux modules existants qui ne nécessite pas d'accompagnement.

<b>Bilan</b>		Accompagner les stratégies foncières
		Enclencher les démarches de revitalisation
		Aider au recensement des friches

Pour plus d'information sur ces outils, veuillez suivre ce contact : [artificialisation@cerema.fr](mailto:artificialisation@cerema.fr)

## Les compétences et le budget régional 2020

### Une Région écologique et attractive

En 2020, 1 euro sur 2 dépensé par la Région va contribuer à la transformation écologique de l'Île-de-France. En 2019, la Région a pris l'engagement de consacrer 10 milliards d'euros à la transformation écologique de l'Île-de-France, entre 2020 et 2024.

- |   |   |
|---|---|
| ▪ Transports et mobilités - 1,61 Md€                        | ▪ Enseignement supérieur et recherche - 116 M€      |
| ▪ Lycées - 897 M€   | ▪ Logement, rénovation urbaine et ruralité - 108 M€ |
| ▪ Formation professionnelle et apprentissage - 514 M€       | ▪ Aménagement durable - 99 M€                       |
| ▪ Formations sanitaires et sociales - 206 M€                | ▪ Action sociale et santé - 35 M€                   |
| ▪ Développement économique, innovation et tourisme - 159 M€ | ▪ Sports, loisirs et jeunesse - 73 M€               |
| ▪ Environnement et énergie - 146 M€                         | ▪ Sécurité - 32 M€                                  |
| ▪ Culture - 118 M€  | ▪ Agriculture - 19 M€                               |

La transition écologique est portée par tous les pôles de la région (cf. ci-dessus).

L'action du Conseil Régional se réfère aux engagements pris lors de la COP 2020 tenue en septembre, avec les 192 propositions que le Conseil considère comme des « lignes directrices » pour 2021.



Plusieurs actions prédéfinies à compter de janvier prochain :

- Réduire de 20% la consommation énergétique francilienne d'ici 2030 ;
- Grâce aux Plans régionaux solaire, biométhane et hydrogène, atteindre 40% d'ENR dans le mix énergétique consommé en Île-de-France en 2030 ;
- Soutenir 300 nouveaux projets citoyens de production d'énergie renouvelable d'ici 2025 ;
- Créer un service numérique pour les Franciliens pour la rénovation énergétique ;
- Accompagner 100 collectivités d'ici 2025 pour transformer leur éclairage public et le rendre sobre et respectueux de la faune nocturne (trame noire) ;
- Mettre en place 3 à 4 unités de production d'hydrogène vert de grande capacité en Île-de-France, le long de l'axe Seine, pour servir les besoins fluviaux, routiers et industriels de la Région ;
- Lancer une centrale photovoltaïque régionale d'ici 2021 pour couvrir les besoins énergétiques du siège du Conseil Régional, etc.

... les autres à retrouver sur le [support](#) !

Il y a une « volonté de continuité » pour toutes les stratégies et les plans élaborés au cours de ces deux dernières années comme le « plan solaire », ou de la « stratégie énergie climat ».

Les AAP sont nombreux et à retrouver dans le Guide des aides en ligne <https://www.iledefrance.fr/aides-services>

Avec par exemple le budget participatif et écologique avec 500 M€ engagés sur 5ans. (à retrouver sur [www.budgetparticipatif.iledefrance.fr](http://www.budgetparticipatif.iledefrance.fr))

## POURQUOI UN BUDGET PARTICIPATIF ?

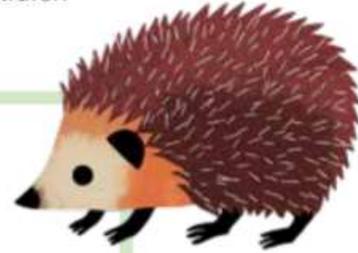
La Région offre la possibilité à tous les Franciliens de devenir acteurs de l'environnement en Île-de-France et de prendre part à une démarche citoyenne régionale, d'une ampleur inédite en France.

Elle permet à tous les Franciliens de plus de 15 ans, résidant, travaillant ou étudiant en Île-de-France, de s'investir dans un projet, ou dans la promotion d'un projet environnemental qui améliore leur quotidien et leur cadre de vie.

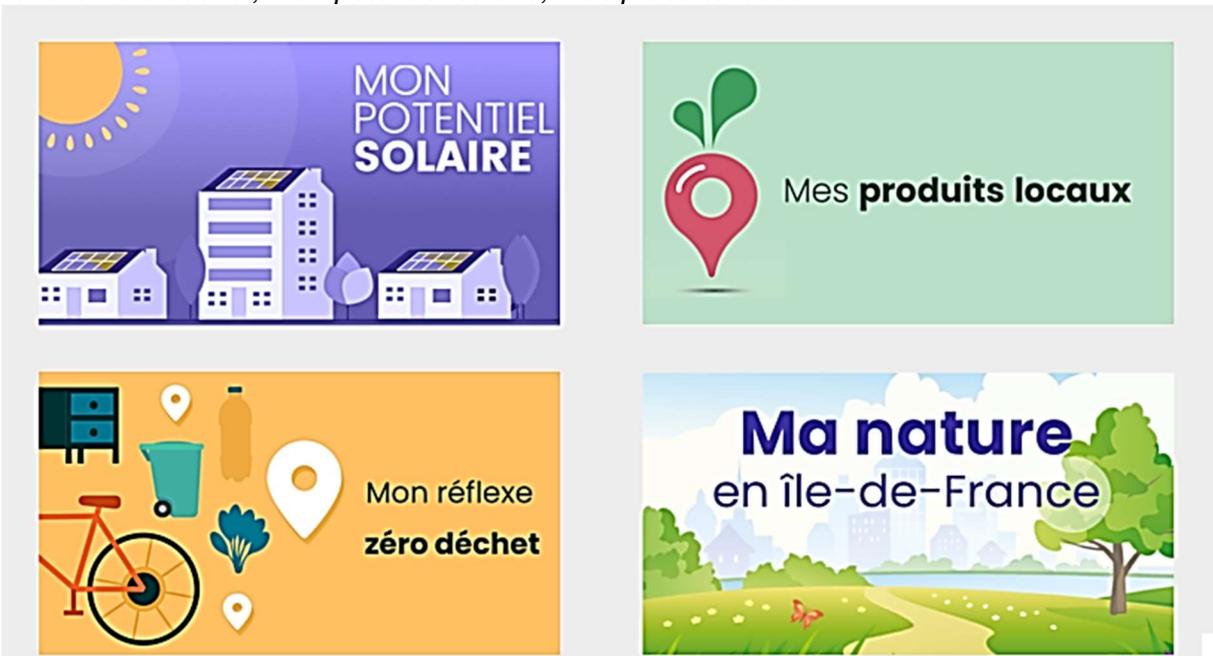
### 5 THÉMATIQUES PROPOSÉES

Les propositions de projets devront obligatoirement s'inscrire dans l'un des 5 domaines suivants :

1.  Alimentation, biodiversité, espaces verts,
2.  Vélo et mobilités propres,
3.  Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire,
4.  Énergies renouvelables et efficacité énergétique,
5.  Santé environnementale.



La Région s'engage par ailleurs à proposer aux 12 millions de franciliens des services numériques pour une « Ile-de-France plus durable » : *Ma nature en Ile-de-France, Mon réflexe zéro déchet, Mon potentiel solaire, Mes produits locaux* etc.



Les objectifs, au bénéfice des franciliens, sont de centraliser les données et les informations relatives à l'environnement dans la région, encourager et faciliter le changement de comportement, mettre en avant les initiatives et les solutions locales mises en œuvre !

## QUALITE DE L'AIR

Jean Loup Caruana - DRIEE,



### • La qualité de l'air : Enjeu sanitaire majeur ...

**100 %** du territoire au dessus des seuils OMS pour les PM2.5 et l'ozone

**10 000** décès prématurés par an

... non-respect de la réglementation

**500 000** franciliens soumis à des dépassements de la valeur limite annuelle pour le **NO2**

**42,5 %** des émissions de **PM2,5** dues à la combustion du bois

Un enjeu **sanitaire, environnemental, économique**

9

### • Point sur les contentieux

Deux principales sources de pollution :

- NOx : trafic routier
- Particules fines : combustion individuelle du bois

Des courriers ont été envoyés par le préfet à destination des acteurs territoriaux pour agir sur la qualité de l'air, demandant des bilans détaillés sur le sujet, pour diagnostiquer les besoins et les avancées. Certains courriers sont en lien avec les PCAET et en adéquation avec le plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Plan Air).

#### .150 courriers envoyés aux collectivités

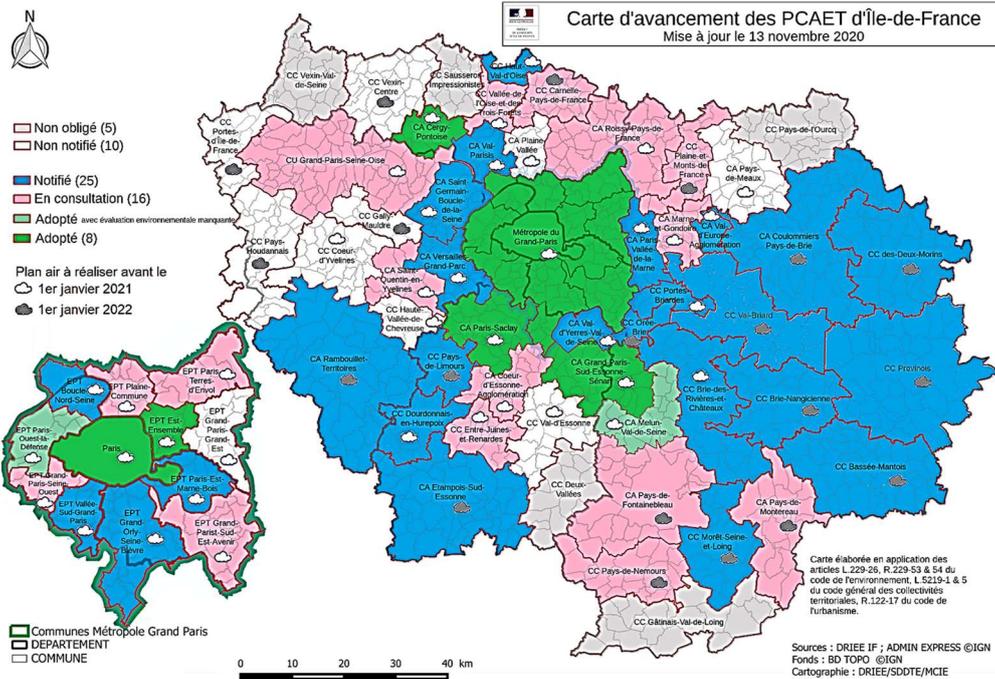
–Au Conseil Régional, chef de file de la qualité de l'air en Ile de France

–Aux 80 communes obligées de mettre en place une Zone à Faibles Émissions Mobilités (ZFE-m) en vertu du décret

–Aux 59 **EPCI tenus de réaliser un PCAET**

›Obligation d'intégrer dans le PCAET un **Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Plan Air)**, issu de la loi d'Orientation des Mobilités

›Demande d'un **bilan détaillé de l'adoption et de la mise en œuvre du volet relatif à la qualité de l'air des PCAET**



Sur les 59 EPCI obligés, 10 PCAET ont été adoptés, dont 2 avec une évaluation environnementale manquante.

Le Plan Air incarne des objectifs quantitatifs biennaux de réduction des émissions, une liste d'actions permettant de les atteindre, une étude portant sur la création d'une ZFE mobilité (sauf pour les EPT), etc.

### Calendrier



1. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les EPCI inclus en tout ou partie dans la zone administrative de surveillance (zone sensible) ;
2. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les autres.

Le format de restitution du bilan sera adapté pour alléger la charge de travail des EPCI avec des trames identiques pour chacun d'eux ; les fiches de restitution « type » sont en cours d'élaboration avec trois axes majeurs : Etat des lieux, fiche synthèse et fiches actions. Les informations demandées figurent déjà en partie dans les plans et les outils de suivi mis en place.

Date limite 1<sup>er</sup> février 2021. Pour plus d'information sur les aides :

#### Aides financières

- Outils d'accompagnement financier auprès de l'ADEME, notamment via les appels à projets en soutien à la chaleur renouvelable et à la « feuille de route pour la qualité de l'air » et via le programme Citergie

#### Aides techniques

- TEDDIF (Territoires et développement durable en Île-de-France)
- CDTE (Communautés départementales de la transition énergétique)
- Airparif

#### Information générales

- La qualité de l'air en Île-de-France et l'action des pouvoirs publics : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/qualite-de-l-air-327.html>

## AMI Feuille de Route Qualité de l'Air

Objectifs	Calendrier	
 <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement des mobilités actives et réduction des émissions du trafic routier et du trafic fluvial : Incitation au report modal, mobilités actives, co-voiturage, logistique, véhicules faiblement émetteurs</li> </ul> <p><i>Dépenses non éligibles : Investissements / travaux et plus particulièrement les travaux de voiries, d'équipement et de bâtiments</i></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réduction des émissions du chauffage au bois et développement d'alternatives à faible émission : Communication, changement de pratique</li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prise en compte de la qualité de l'air dans les opérations d'urbanisme/architecture : Documents d'urbanisme, grands projets, sites à enjeux</li> </ul> <p><b>Ne sont pas éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets n'entrant pas dans le champ de l'appel à manifestation d'intérêts</li> <li>- Les territoires et porteurs de projets ne répondant pas aux critères d'éligibilité</li> <li>- Signature de prestations (engagement devis, marché) antérieur au dépôt du dossier complet</li> </ul>	 <p>Dépôt des dossier : du 1<sup>er</sup> Mars au 14 mai 2021 Jury : Mi-juin 2021</p>	
<th style="background-color: #003366; color: white;">Cibles</th>		Cibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Collectivités d'Ile-de-France infra-régionales</b> priorité : collectivités franciliennes situées sur la zone sensible.</li> <li>• <b>Sociétés</b> Publiques Locales et Sociétés d'Economie Mixte</li> <li>• <b>Têtes de réseaux d'associations</b> ou <b>Collectifs citoyens</b> (avec statut juridique associatif) justifiant d'une lettre de recommandation ou de soutien de la collectivité</li> <li>• <b>Entreprises du domaine de la logistique</b> : pour la réduction des émissions liées au trafic routier</li> </ul>		
 <b>Budget</b> : 3 millions d'euros sur 4 ans		

L'Ademe apporte un accompagnement via un AMI avec plusieurs objectifs, diverses cibles, permettant la mise en place d'actions structurantes en vue de la réduction d'émission de polluants dans l'air (animation/communication, recrutements chargés de mission, études etc.).

Budget de 3 millions d'€ sur 4 ans, des sessions viennent d'être clôturées. D'autres vont être lancées. Ne pas hésiter à consulter la Plateforme AGIR - [L'Agence de la transition écologique | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

Pour plus d'information // Contact ADEME - AMI Feuille de Route Qualité de l'Air : Mme Camille BATTEUX. Mail : [camille.batteux@ademe.fr](mailto:camille.batteux@ademe.fr)

## NEUTRALITE CARBONE

*Jacques Portalier - Eco Emergence,*



Le Label Bas Carbone s'inscrit dans la stratégie nationale Bas Carbone (SNBC) et vise à

- Décarboner l'énergie et réduire fortement la consommation ;
- Diminuer au maximum les émissions non liées à la consommation d'énergie ;
- Augmenter les puits de carbone.

Ses trois grands objectifs sont de

1. Certifier la qualité et l'impact de projets
  - Gains CO2 (réduction ou séquestration), directs et indirects
  - Impacts environnementaux (positifs ou neutres)

2. Déclencher de nouvelles actions pour réduire les émissions et séquestrer du carbone : il s'agit de favoriser l'émergence dans des secteurs d'activités variés, de projets qui vont au-delà de la réglementation et des pratiques usuelles (projets additionnels qui n'auraient pas eu lieu en l'absence du label)
3. Aider à flécher des financements vers ces projets
  - Intérêt croissant pour des projets de décarbonation locaux (à impact climat et environnement)
  - Financeurs : Collectivités, citoyens, entreprises (hors ets, corsia)

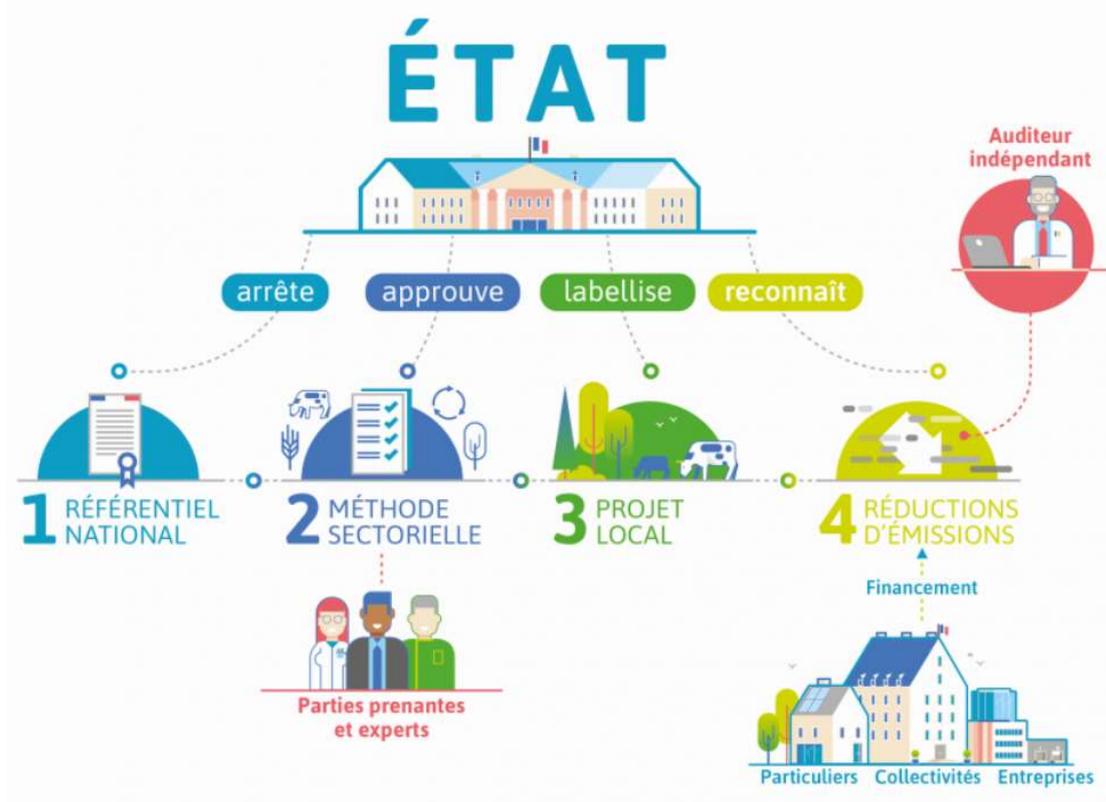


Ce label présente des intérêts multiples aux différents acteurs



Le principe est le suivant :

- Les projets se réfèrent à des méthodes qui cadrent les modalités techniques applicables et les documents à fournir pour être labellisé.
- Les méthodes sont proposées par des porteurs de méthode (personnes morales ou physique, exemples : CNPF, IDELE, CRA, ...) et approuvées par la DGEC.
- Les méthodes sont rendues publiques et peuvent être utilisées par tous.
- Les projets qui utilisent ces méthodes sont labellisés par l'Etat (DGEC actuellement).
- Le financeur achète en direct au porteur de projet, sans possibilité de revente.



A ce jour 6 méthodes ont été approuvées

#### Méthodes Approuvées

**Reconstitution de forêts dégradées** : replantation sur des terres forestières ayant subi des dégâts lourds à la suite de tempêtes, incendies ou dépérissements intenses, afin de reconstituer des terres forestières viables

**Balivage conversion de taillis en futaie sur souche** : passage d'un - taillis simple (terrain forestier où après une coupe, plusieurs rejets repoussent sur chaque souche), à une futaie, (une seule tige sur chaque souche, les autres ayant fait l'objet d'éclaircies)

**Boisement** : plantation de forêt sur un terrain qui n'était pas terre forestière au cours des 10 ans précédents

**Carbon Agri** : mise en œuvre de pratiques permettant l'atténuation des émissions de GES ainsi que l'augmentation du stockage du carbone dans les sols et la biomasse dans des exploitations agricoles

**Haies** : gestion durable (dont plantation) de linéaires de haies sur des exploitations agricoles ou tout terrain ayant un linéaire de haies

**Plantation de vergers** : plantations de vergers dans des exploitations agricoles, sur certaines surfaces qui n'étaient pas arboricoles

D'autres méthodes sont à l'étude dans les domaines suivants : Agriculture, Forêt, Transport, Energie, Bâtiment, Economie circulaire.

La DRIEE qui devrait être en responsabilité sur le développement du label organisera dès le mois de janvier des webinaires sur le sujet .

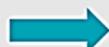


Un cycle de rencontres est organisé par l'AREC- IPR pour expliquer ce que signifie aller vers Zéro Emission Nette (ZEN) ; partager les enjeux franciliens et identifier avec les acteurs mobilisés les leviers d'action adaptés bien sûr aux spécificités de l'IDF.

A noter qu'il y aura des replays et comptes-rendus après chaque webinaire.

## Le cycle ZEN : 6 rencontres

15 décembre 2020	Rencontre 1# : Zéro émissions nettes : l'Île-de-France face à l'exigence de neutralité carbone
12 janvier 2021	Rencontre 2# : Les atouts de l'Île-de-France pour relever le défi ZEN
4 février 2021	Rencontre 3# : Faire de l'économie francilienne le fer de lance de la neutralité carbone
15 avril 2021	Rencontre 4# : Préserver et renforcer la séquestration carbone de l'Île-de-France
6 mai 2021	Rencontre 5# : Aménagement et bâtiment, opérer une vraie transition bas carbone
27 mai 2021	Rencontre 6# : Mobilités ZEN, se déplacer moins ou se déplacer autrement ?



Capitaliser les enseignements du cycle et diffusion

14

L'enjeu est bien de réfléchir à la décarbonation du territoire en évitant de renforcer les inégalités sociales.

Nina Le Duc – CRIF



« **Mission Villes intelligentes et climatiquement neutres** » est une initiative lancée par la Commission Européenne dont l'objectif est de soutenir 100 villes européennes\* à devenir climatiquement neutres à l'horizon 2030 !

\*villes ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Le lancement est prévu au 1er trimestre 2021.





## The selection process

### APPLICATION PROCESS

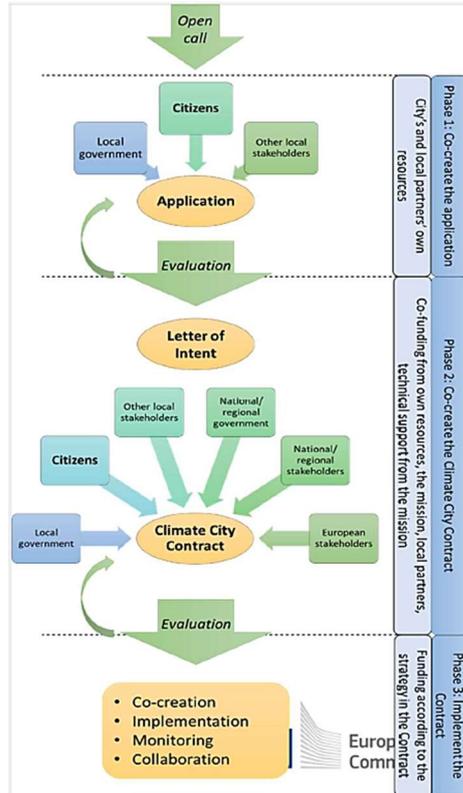
- Open, flexible and inclusive
- Based on co-creation

### SELECTION OF CITIES

- Cities of all sizes, contexts and types
- Wide and balanced geographical coverage
- Commitment to engage the citizens in all phases

### MONITORING PROGRESS

- Endpoint: mitigate and offset all GHG emissions
- Quantitative and qualitative indicators



Le processus de sélection s'effectuera en trois phases :

1. **Lancement AMI** entre janvier et mars 2021. Il faut s'y préparer dès maintenant. Le dossier de candidature à remettre en réponse à cet AMI sera relativement léger. La candidature devra montrer l'engagement de la ville et des citoyens et présenter une ébauche climatique que souhaite développer la ville. Un des critères de sélection sera la capacité de mobilisation des citoyens et les méthodologies qui vont être mises en œuvre pour encourager les changements de comportements. Les villes qui auront organisées un « dialogue citoyens » sur le sujet de la neutralité climatique seront bien sûr avantagées même si ce n'est pas une obligation. Les candidatures sélectionnées lors de cette première phase pourront passer à la seconde.
2. **Co-création du Climate City Contract** – Contrat climatique signé entre la ville, les autorités nationales et les institutions européennes. A ce jour, les modalités restent encore à préciser, mais cela va ressembler à un plan d'action d'énergie climat avec une attention particulière portée sur l'implication des citoyens. Les villes sélectionnées seront accompagnées via une plateforme, guichet unique financé et animé par la Commission Européenne qui apportera un soutien aux villes candidates en matière d'assistance technique.
3. **Mise en œuvre du contrat climatique** des villes et **échanges d'expériences** entre celles très avancées dans leur stratégie et celles un peu moins avancées.

Pour plus d'information // Contact - « Mission Villes intelligentes et climatiquement neutres » : Mme Nina Le Duc, développeuse de projets européens – environnement, climat, innovation urbaine. Mail : [nina.le-duc@iledefrance.fr](mailto:nina.le-duc@iledefrance.fr)

## PARTICIPATION CITOYENNE

Gwendolyne Fouache - DRIEE,

### Dispositif « Particip'Action en Île-de-France »

« Particip'Action » vise à proposer un dispositif complet et modulable d'accompagnement à la participation citoyenne :

- Pour les porteurs de projet (Etat, collectivités, aménageurs, autres acteurs publics et privés) ;
- Pour les services de l'Etat accompagnateurs (Préfectures et DDT notamment).



16

Dans l'optique de pérenniser un développement de la culture de la participation citoyenne très en amont des projets en Ile-de-France, il s'organise autour de 4 axes :

- **Formations** auprès des porteurs et des agents de l'État ;
- **Accompagnement individuel** de 10 projets (stratégie, appui à la 1<sup>re</sup> animation et mobilisation, sensibilisation) ;
- **Création et animation d'un réseau régional** composé des agents de l'État, des porteurs de projet plus ou moins engagés et accompagnés, d'experts, etc. Organisation d'événements et groupes de travail ;
- **Évaluations** de la qualité de la participation dans les projets accompagnés et de l'efficacité du dispositif.

Les quatre partenaires de ce dispositif sont :



Direction régionale et  
interdépartementale  
de l'environnement et  
de l'énergie  
d'Île-de-France



### Recherche de 10 porteurs de projet motivés et engagés !

Un AMI est donc lancé pour « recruter » 10 projets à accompagner, ouvert sur tout type de projets, sur différentes thématiques.

#### Calendrier



- 1er contact possible jusqu'au 16 décembre 2020
- Dépôt du dossier jusqu'au 31 décembre 2020

Pour plus d'information sur le dispositif : [Participation citoyenne : à la recherche de 10 projets - DRIEE Île-de-France \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://developpement-durable.gouv.fr)

Et pour mémoire, pour savoir pourquoi et comment impliquer les associations, citoyens via l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) dans les PCAET et les CRTE notamment, l'ERC EEDD et la DRIEE ont élaboré un guide « *Quel accompagnement pour la transition écologique ?* » qui a été diffusé lors de la rencontre teddif sur le sujet le 3 novembre 2020.

Ce plaidoyer est disponible au lien suivant : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/decouvrez-le-nouveau-livret-des-acteurs-de-l-a4338.html>



Isabelle Robinot-Bertrand – Cerema



Dans la collection Outil, le Cerema vient de sortir « la boussole de la participation ».



Accueil Auto-évaluation Pas à Pas En savoir plus ▾ A propos

## Boussole de la participation

Un outil pour mener une démarche participative

### Un outil pour mener une démarche participative

La « Boussole de la participation » a pour objectif de vous guider dans la **construction d'une démarche participative**.

Elle donne un certain nombre de **repères à partager**, voire à co-construire avec l'ensemble des participants.

Elle permettra également de **rendre compte du travail accompli** et d'en dresser un bilan.

#### Un outil adapté à une grande diversité de projets

La « Boussole de la participation » s'adapte à **toute sorte de projets ou processus participatifs...**

[Lire plus](#)



#### Un outil utile à toute personne impliquée dans une démarche participative

[Lire plus](#)

#### Un outil disponible pour tous

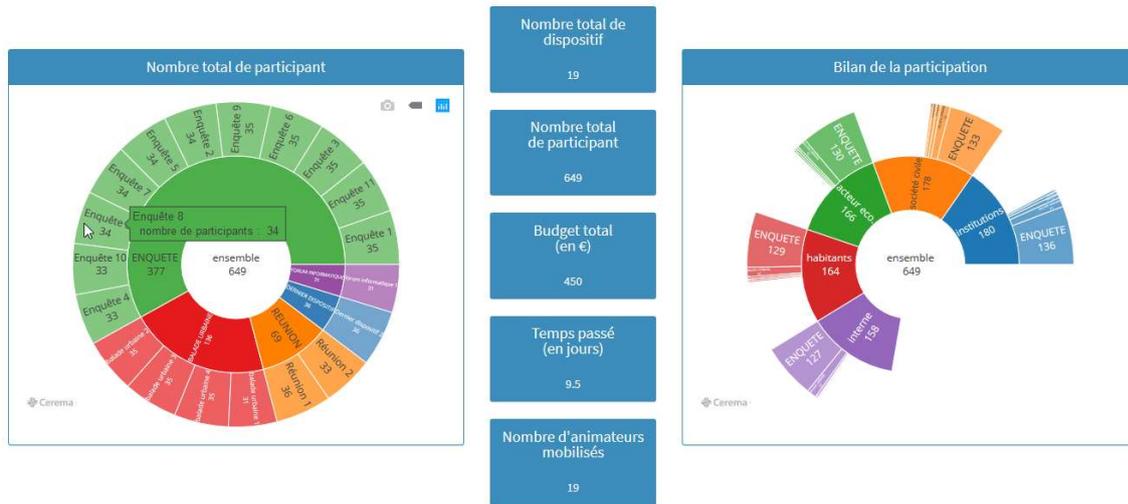
Vous voulez en savoir plus sur cet outil, contactez le Cerema.

Cet outil est accessible gratuitement et disponible en ligne. Il permet de mener et d'évaluer une démarche participative en s'adoptant à tout type de projets, agenda 2030, PCAET, projet alimentaire territorial, projet de renouvellement urbain - écoquartier, etc. pourvu qu'il ait un volet de participation citoyenne et quelle que soit l'échelle territoriale !

Il y a deux modules dans cet outil :

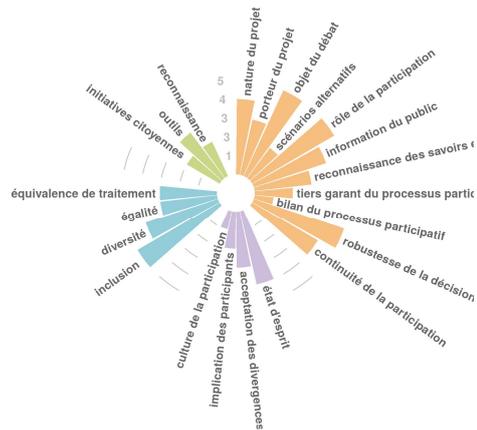
- Volet Auto-évaluation, qui permet en amont d'aider à définir le niveau d'ambition que l'on veut se donner dans la participation ;
- Volet Pas à pas, qui permet de formaliser le projet, de le suivre et d'en faire un bilan après coup.

Il permet de restituer des éléments factuels lors d'une démarche passée avec des formats directement transposables sans des rapports :



Elle s'appuie sur les principes de la **charte de participation du public**, dont le Cerema est l'un des nombreux signataires.

- art.1 - Définir un cadre clair et partagé
- art.2 - Mettre en place un état d'esprit constructif
- art.3 - Rechercher et faciliter la mobilisation de tous
- art.4 - Encourager le pouvoir d'initiative du citoyen



Pour en savoir plus, il suffit d'en faire la demande à [participation@cerema.fr](mailto:participation@cerema.fr)

*Rendu rédigé par Isabelle Robinot-bertrand & Charlène barbet-Rocher de l'équipe Teddif du Cerema*

Teddif est un réseau copiloté par l'Ademe IdF, l'AREC-IPR, le Cerema dF, le Conseil Régional IdF et la DRIEE qui a pour objectif de faciliter la transition écologique et énergétique des territoires d'Ile-de-France, avec pour fil rouge les ODD. Il diffuse des informations, réalise des travaux d'investigation, du partage d'expériences et de pratiques pour accompagner les collectivités dans leurs projets de Développement Durable (DD).

L'organisation d'événements est aussi l'occasion de faire se rencontrer des acteurs qui peuvent contribuer aux projets de transition écologique du territoire francilien. Voir aussi [www.teddif.org](http://www.teddif.org)